

Nombre de membres :

**Séance du 15 décembre 2023**

**En exercice : 15**

**Présents : 12**

N° 2023/12/01

**Votants : 14**

**Pouvoir : 02**

*Convocation : 08 décembre 2023*

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire.

Présents : Thierry Michal – Vincent Gelas - Fabienne Imbert – Christian Beguet – Nathalie Feltrin – Bruno Doucet-Bon - Philippe Brunel – Jean-Marc Gimaret – Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Barbara Monel – Marion Chaube

Excusés : Laurence Wyncarczyk - Franck Serrurier (pouvoir à Vincent Gelas) – Stéphanie Tricaud (pouvoir à Thierry Michal)

Absent :

Secrétaire de séance : P Brunel

**OBJET : Extension et rénovation thermique de l'école  
\* lancement procédure de consultation des entreprises**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande,

Vu la délibération n° 2023/09/01 du 15 septembre 2023 approuvant l'avant-projet définitif (APD) de l'extension et la rénovation thermique de l'école,

Vu l'estimation prévisionnelle définitive, au stade de l'avant-projet définitif, d'un montant de travaux de 765 000 € HT,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **AUTORISE** d'engager la procédure de passation du marché public et de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet d'extension et de rénovation thermique de l'école.

Fait et délibéré, le 15 décembre 2023

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Thierry MICHAL



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Extension et rénovation thermique de l'école : lancement procédure de consultation des entreprises

---

Date de transmission de l'acte : 19/12/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 19/12/2023

---

Numéro de l'acte : DEL20231201 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20231215-DEL20231201-DE

---

Date de décision : 15/12/2023

Acte transmis par : Alain GUEX

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics

Nombre de membres :

**Séance du 15 décembre 2023**

En exercice : 15

Présents : 13

N° 2023/12/02

Votants : 15

Pouvoir : 02

Convocation : 08 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire.

Présents : Thierry Michal – Vincent Gelas - Fabienne Imbert – Christian Beguet – Nathalie Feltrin – Bruno Doucet-Bon - Philippe Brunel – Jean-Marc Gimaret – Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Laurence Wyncarczyk - Barbara Monel – Marion Chaube

Excusés : Franck Serrurier (pouvoir à Vincent Gelas) – Stéphanie Tricaud (pouvoir à Thierry Michal)

Absent :

Secrétaire de séance : P Brunel

**OBJET : Zones d'accélération des énergies renouvelables**

**\* définition des modalités de la concertation à mettre en œuvre**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), et notamment son article 15,

Considérant qu'une concertation du public doit être réalisée avant d'identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire communal,

Considérant que la commune est libre de définir les modalités de cette concertation,

Vu la réflexion menée par la commission Environnement / Agriculture,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **RETIENT** l'organisation d'une réunion publique dans le cadre de la concertation du public pour définir les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables sur la commune.

- **PRECISE** que la date de cette réunion publique sera communiquée via l'Info Village et par affichage.

Fait et délibéré, le 15 décembre 2023  
Pour copie certifiée conforme  
Le Maire,  
Thierry MICHAL



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Zones d'accélération des énergies renouvelables : définition des modalités de la concertation à mettre en oeuvre

---

Date de transmission de l'acte : 19/12/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 19/12/2023

---

Numéro de l'acte : DEL20231202 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20231215-DEL20231202-DE

---

Date de décision : 15/12/2023

Acte transmis par : Alain GUEX

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police  
6.4. Autres actes réglementaires